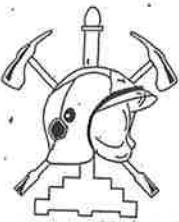


**INTERCOMMUNALE D'INCENDIE  
DE LIEGE ET ENVIRONS s.c.r.l.  
Service Prévention**



rue Ransonnet, 5  
4020 Liège  
RSC 719

Liège, 25 septembre 2007  
Tél. : 04/340.25.40  
Fax : 04/340.25.55  
E-Mail : prevention@iile.be

Monsieur le Bourgmestre

de et à

4000

LIEGE

Nos réf. : 01/14/9/JFS/IV

Gestionnaire du dossier : Le S/Lieutenant SOUGNE J-F  
Téléphone : 04/ 340.25.41

**Concerne : Parking PK 210  
Rue Sur la Fontaine 23-25 à LIEGE**

Monsieur le Bourgmestre,

Comme suite à la demande de Monsieur FONTAINE, Architecte mandaté par la copropriété du parking repris en objet, représentée par Monsieur NELIS, syndic, nous avons inspecté les lieux en leur compagnie et en compagnie de Monsieur LIXON du Service des EDII le 21 septembre 2007.

Suite à cette inspection, nous estimons qu'il convient de tenir compte des remarques suivantes :

**A. DESCRIPTION**

Le parking compte 207 emplacements répartis sur 7 niveaux dont un en sous-sol.

Les niveaux sont desservis par un escalier et un ascenseur.

Au rez-de-chaussée, une sortie donne sur la rue Sur la Fontaine, une deuxième sortie est possible via la Résidence Charlemagne, contigüe au parking.

## **B. PRESCRIPTIONS**

### **1. COMPARTIMENTAGE**

- a) L'ensemble du parking sera compartimenté vis-à-vis des bâtiments voisins par des parois Rf 1h ; les communications sont autorisées via des blocs-portes Rf 1/2h.
- b) La cage d'escalier formera un compartiment indépendant dont les parois intérieures présenteront une Rf uniforme de 1 h. Tous les accès intérieurs se feront par des blocs-portes Rf 1/2 h.

### **2. VENTILATION**

- a) Une baie de ventilation débouchant à l'air libre, d'une section d'1m<sup>2</sup>, sera créée à la partie supérieure de la cage d'escalier.
- b) Les baies de ventilation existantes en toiture (dernier niveau) seront maintenues en l'état (ouvertes directement vers l'extérieur).

### **3. EVACUATION - SORTIES DE SECOURS**

- a) Une porte battante d'une largeur minimum de 0,8m, donnant directement à l'extérieur et s'ouvrant dans le sens de l'évacuation, sera aménagée côté rue Sur la Fontaine.
- b) Les dispositifs de fermeture ne pourront empêcher une évacuation rapide et aisée des occupants.
- c) Au rez-de-chaussée, dans la cage d'escalier, les volées montant vers les étages seront physiquement séparées des volées menant au sous-sol.
- d) En façade et à chaque niveau, l'obturation éventuelle des baies existantes ne pourra pas entraver un éventuel sauvetage par les moyens aériens du Service d'Incendie.

### **4. ELECTRICITE - ECLAIRAGE DE SECURITE**

- a) L'installation électrique du parking devra être contrôlée par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie.

Les remarques et infractions reprises au rapport délivré par cet organisme devront recevoir une suite adéquate sans délai.

- b) Un éclairage de sécurité, suffisant pour permettre l'évacuation aisée des occupants dès que l'éclairage normal fait défaut, sera installé aux endroits suivants :
  - dans la cage d'escalier
  - au droit des sorties
  - dans les allées principales du parking
  - dans la cabine et le local machinerie de l'ascenseur

Pour cet éclairage de sécurité, les normes NBN EN 1838, NBN C71-100 et NBN EN-60-598-2-22 seront d'application.

## 5. • MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Un extincteur à eau pulvérisée conforme aux normes de la série NBN EN 3 sera installé à chaque niveau.

Les appareils seront fixés au mur, à + ou - 1 m de hauteur, dans des endroits facilement accessibles en tout temps et, si nécessaire, clairement repérés.

## 6. • SIGNALISATION

La signalisation par pictogrammes (sorties, sorties de secours, matériel de lutte contre l'incendie, etc ...), conforme à l'arrêté royal du 17 juin 1997 concernant la signalisation de sécurité et de santé au travail, sera de stricte application. Cette signalisation devra être visible et lisible en toutes circonstances.

Des consignes quant à la conduite à tenir en cas d'incendie seront affichées à chaque niveau.

Elles mentionneront :

- l'interdiction d'utiliser l'ascenseur en cas d'incendie ;
- en cas d'impossibilité de quitter le bâtiment, de gagner le niveau le plus éloigné du niveau sinistré et de manifester sa présence en façade avant dès l'arrivée des Services de secours ;
- en dernier recours, de se réfugier dans la cage d'escalier dont les portes sont « à l'épreuve du feu ».

## 7. RESISTANCE AU FEU (Rf)

Tous les éléments et blocs-portes résistants au feu seront installés conformément à la description du procès-verbal d'un laboratoire du feu ayant réalisé les essais suivant la norme belge NBN 713-020.

Tous les vantaux des blocs-portes Rf, portillons Rf, etc... seront équipés d'un dispositif de fermeture automatique ou d'un dispositif de fermeture automatique en cas d'incendie.

Les portes seront placées conformément à la description du procès verbal d'un laboratoire du feu ayant réalisé les essais suivant la norme belge NBN 713 020 ou à défaut, leur Rf sera attestée par la marque BENOR-ATG.

Elles devront être placées par des placeurs certifiés par l'I.S.I.B.

Pour les resserrages des conduites de fluides, de solides, d'électricité ou d'ondes électromagnétiques, on se reportera utilement à la Circulaire Ministérielle du 15/04/2004 (réf.: IITEC 03/00 1575-02).

## 8. DIVERS

- a) Les deux citernes d'essence en sous-sol seront vidées et dégazées.
- b) Les pneus autres que ceux montés sur les véhicules seront évacués

9. **DELAI**

Nous estimons que ces remarques ne constituent pas un obstacle à l'exploitation de cet établissement pour autant qu'il y soit porté remède pour le 30 septembre 2008.

10. **REMARQUES**

Conformément à l'article 22 de l'Arrêté Royal du 08/11/67 sur l'organisation des Services d'Incendie, le Service de la Prévention sera tenu au courant de l'évolution du dossier et convoqué pour l'inspection des travaux prescrits au présent rapport.

Les documents de contrôle et/ou d'entretien des installations de gaz, d'électricité, de chauffage et ainsi que les procès-verbaux des éléments et blocs-portes Rf établis par le laboratoire du feu qui a réalisé les essais seront tenus à notre disposition lors de l'inspection définitive des travaux et/ou l'ouverture de l'établissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Lieutenant,  
ir. SOUGNE J.F.



Le Responsable du Service Prévention  
Le Commandant ir RAHIER J.



Le chef de Service,  
Lt. Colonel ir GILISSEN J-M.



# VENTILATION

• Ventilation is the process of moving air through a space.

• It can be natural or forced by mechanical means.

• Ventilation is important for removing heat and moisture from the space.

• Ventilation is also used to remove odors and pollutants from the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

• Ventilation is a key factor in maintaining indoor air quality.

• Ventilation is also used to control the temperature and humidity of the space.

